

# PROCÈS VERBAUX

SAISON 2023-2024



## JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°33 - publié le 27 mars 2024





# COMMISSION DES RÈGLEMENTS

## PROCÈS-VERBAL N°22

**REUNION DU 26/03/2024**  
(Par voie téléphonique et électronique)

**Présidence :** M. Laurent JULIEN.

**Présents :** Marie Noëlle FLANDIN , Jean Marie PION

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

### INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

### DOSSIER N° 56

#### Conséquence du forfait de l'équipe de l'AS Chavanay en Régionale 2

Suite à la décision de la commission Commission Régionale Sportive Seniors lors de sa réunion du mercredi 13 Mars 2024 concernant le Match n° 24538.2 : A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUGEROLLES / A.S. CHAVANAY (2) du 10/03/2024 ainsi libellée :

« La Commission enregistre le forfait de l'A.S. CHAVANAY (2) ;  
En application des dispositions prévues à l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, l'équipe de l'A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUGEROLLES est déclarée gagnante sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) et l'A.S. CHAVANAY (2) est pénalisée d'un retrait d'1 (un) point au classement.  
La Commission précise que ce forfait simple de l'équipe Seniors (2) entraîne automatiquement le forfait de toutes les équipes inférieures du Club ».

Considérant que les équipes inférieures de l'équipe 2 Régionale R3 de Chavanay sont l'équipe 3 Séniors D3 et l'équipe 4 Séniors D4, ces 2 dernières sont déclarées également « forfait » pour cette journée et sont pénalisées d'un retrait de 1 point au classement.

Conformément aux articles 16 et 19.1 et 1 des Règlements Sportifs du District :

**Match n° 25860027, Salaise Rhodia 3 / Chavanay 3, Seniors D3, poule A du 10/03/2024** (Match joué et perdu par pénalité)

O.Salaise Rhodia 3 : 3 points ; 3 buts  
Chavanay 3 -1 point ; 0 but

**Match n°26071542, Tournon RC 2 / Chavanay 4, Seniors D4, poule A du 10/03/2024** (Match joué et perdu par pénalité)

Tournon RC 2 : 3 points ; 3 buts  
Chavanay 4 : -1 point ; 0 but

Dossier transmis à la commission des compétitions Seniors pour homologation.



DOSSIER N° 57

**Match n°26271144, E.S. Beaumonteleger 1 / Us Drome-Provence 1, U15 D2 poule B du 16/03/2024.**

Réclamation d'après match posée par le club de l'ES Beaumontéléger pour le motif suivant :

« *Présence sur la feuille de match un nombre trop important de mutés présentés par le club de l'US Drôme-Provence par rapport à la réglementation en vigueur (soit **4 mutés autorisés** dont au **maximum 1 muté hors période normale**)* ».

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réclamation d'après match du club de l'ES Beaumontéléger par courriel le 18/03/2024 pour la dire recevable.

Après vérification de la feuille de match, il ressort qu'aucun joueur de l'équipe de l'US Drome Provence ne possède une licence avec le cachet « Mutation ».

La commission des règlements confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de l'ES Beaumontéléger F sera débité de 37,00 € pour frais de dossier

*Le président des Règlements*  
*Laurent JULIEN*

*Le secrétaire*  
*Jean Marie PION*





# COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

## PROCÈS-VERBAL N°4

Réunion du 12/03/2024

**Présents :** MM. BRUNEL Nicolas, GIRODON Philippe, MICHELAS François, CHABBAT Maurice et PROTOY Baptiste

**Excusés :** MM. DUPUIS Marc, BRET Vincent

A noter, que suite à une modification au niveau du Statut Aggravé de Ligue, l'amende est désormais de **60€**, au lieu de 50€.

Les amendes financières seront prélevées sur les comptes des clubs.

Cette étude a été réalisé uniquement sur les licences enregistrées au sein des clubs de niveau départemental.

### Modalités de couverture :

- Arbitres Séniors : 18 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai - 1<sup>er</sup> et 2 Juin).
- Arbitres Séniors Stagiaires : 9 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai - 1<sup>er</sup> et 2 Juin).
- Arbitres Jeunes : 15 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai - 1<sup>er</sup> et 2 Juin).
- Arbitres Jeunes Stagiaires : 7 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai - 1<sup>er</sup> et 2 Juin).

## CLUBS EN INFRACTION - SAISON 2023/2024

### SÉNIORS

Nom du Club	N° du Club	Niveau de la compétition le plus élevé	Infraction	Amende Financière	Nombre de mutations 2024/2025
A.S. DESAIGNOISE	554426	D4	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
A.S. BERG HELVIE	581498	D1	1ère année - 1Séniors	120,00 €	4
A. ANIMATION J. ST ALBAN D'AY	527892	D3	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
A.S. VALENSOLLES	521003	D3	3ème année - 1Arbitre	180,00 €	0 + MI





ATHLETIC CLUB DE L'ALLET	560985	D4	2ème année - 1Arbitre	100,00 €	2
EN AVANT MONTVENDRE	552265	D4	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
ENT. SARRAS SPORTS ST VALLIER	541513	D1	1ère année - 1Séniors	120,00 €	4
ENT.S. CHOMERACOISE	529711	D1	2ème année - 1Séniors	240,00 €	2
ENT.S. ST ALBAN AURIOLLES GROSPIERRES	524743	D4	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
ENTENTE SPORTIVE BEAUMONTELEGER	582281	D1	1ère année - 1Séniors	120,00 €	4
F.C. D'AUBENAS	552388	D3	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
F.C. DU CHATELET	581391	D2	3ème année - 1Séniors	180,00 €	0 + MI
F.C. HAUTERIVES U.S. GRAND SERRE	546999	D2	2ème année - 1Séniors	100,00 €	2
F.C. ORGNAC L'AVEN	532631	D4	3ème année - 1Arbitre	180,00 €	0 + MI
O. CENTRE ARDECHE	504370	D1	1ère année - 1Séniors	120,00 €	4
S.A. ST AGREVOIS	513356	D4	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
S.C. PIRAILLON ST JULIEN MOLIN	532969	D4	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
U.S. DE PONT LA ROCHE	518181	D2	1ère année - 1Séniors	60,00 €	4
U.S. ST GERVAIS S/ROUBION	521002	D3	2ème année - 1Arbitre	120,00 €	2
<b>JEUNES</b>					
F.C. BOURG LES VALENCE	504375	U15D1	1ère année - 1Jeune	60,00 €	3



**Changement de statut :**

F.C. ROCHEGUDIEN : suite aux échanges téléphoniques avec le Président de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage, valide le rattachement au club de votre arbitre Monsieur AARAB Moumène.

**Les décisions ci-dessus prononcées par la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée – dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.**

**La Commission précise que toute demande d'information doit être formulée OBLIGATOIREMENT par mail à [statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr](mailto:statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr) ou par courrier.**

Le Président  
Baptiste PROTOY

Le secrétaire  
P/O François MICHELAS



## COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES PROCÈS-VERBAL N°29

Réunion électronique du 25 / 03 / 2024

**Présents :** MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

### UTILISATION APPLICATION FMI

Nous rappelons que l'utilisation de la FMI revêt un caractère obligatoire (article 76 des Règlements Sportifs du District). A défaut, en cas d'utilisation d'une feuille papier celle-ci doit être transmises sous un délai de 12 heures par mail (article 75 des Règlements Sportifs du District).

### Pour rappel :

-Absence FMI : 26,30€.

-Non-retour de la feuille de match dans les délais : 16,00€.

### HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

**Horaire Légal :** C'est l'heure officielle qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

**Horaire Autorisé :** C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.





**Horaire négocié :** C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

**Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :**

**Période Verte :** Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange :** De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge :** A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

**En dehors des horaires officiels ou autorisés,** les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

**DELAI REPONSE ACCORD CLUB SOLLICITES (Au plus tard J-13) :**

L'application de gestion des rencontres génère une non-homologation automatique lorsque l'accord du club sollicité intervient trop tardivement. A titre d'exemple pour une rencontre initialement programmée le dimanche 03/12/2023 et souhaitée le samedi 02/12/2023, l'accord doit être affiché au plus tard le lundi 20/11/2023.

**TOURNOIS**

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.**

**Tournois autorisés :**

US ST JUST St MARCEL :

U7 le 18 Mai 2024,

U9 le 18 Mai 2024,

U11 le 19 Mai 2024,

U13 le 19 Mai 2024.

VALLIS AUREA FOOT :

U11 le 30 Mars 2024,

U13 le 30 Mars 2024.





US ANCONE :

U11 le 09 Juin 2024,

U13 le 09 Juin 2024.

US VAL D'AY :

U11 le 13 Avril 2024,

U13 le 14 Avril 2024.

## U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boîte officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

Prochains plateaux : Samedi 06 Avril 2024 à 10h00.

## U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### PHASE PRINTEMPS :

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boîte officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

NOTA : Lorsqu'un club est dans l'incapacité d'être support d'un plateau, alors il s'organisera pour trouver un terrain de repli parmi les clubs participants attendus. La Commission des Jeunes du District sera informée du changement.

Prochains plateaux : Samedi 06 Avril 2024 à 13h30.





## U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Prochains plateaux : Samedi 06 Avril 2024.

## U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

### ➤ Coupe CHARLES ANDRE :

Concernant la Coupe Charles André, nous **rajoutons un tour le 06/04/2024 en plateau** de poule de 4. Le premier de chaque poule soit 4 équipes se qualifie pour la ½ finale qui se joue le samedi 04/05/2024. Ces ½ finales se jouent en match sec avec la séance de jonglerie avant la rencontre.

Déroulement des défis :

- ❖ **Sur un plateau : avant chaque match**, les équipes participent à l'épreuve obligatoire du « un contre un ». Si une équipe refuse cette épreuve, ses résultats ne seront pas comptabilisés.

Déroulement de l'épreuve du « un contre un » :

- Départ à 26 m du but.
- Utiliser les deux buts.
- Départ simultané des deux joueurs.
- 4 joueurs par équipe participent.
- Le joueur ne peut pas sortir de la largeur de la surface de réparation.
- Le joueur a le droit à une seule frappe au but.
- Si faute du gardien sur l'attaquant 1pt est accordé automatiquement
- En cas d'égalité à la fin de la série, un 5ème joueur s'avance jusqu'au départage

Une documentation schématique est fournie sur la feuille des résultats Pitch ou Charles André Feuille de Résultats.pdf sur le site du District.

Déroulement du plateau :

- Les parties se déroulent en **2 périodes de 10 minutes** pour les poules de **4 équipes** et en **2 périodes de 15 minutes** pour les poules à **3 équipes** conformément au règlement du Foot à 8.
- Un repos de 2 minutes est prévu entre chaque rencontre.
- L'attribution des points est 3 points pour match gagné, 4 points pour match gagné avec 2 buts et plus, 1 point pour match nul + 1 point si le « un contre un » a été remporté et 0 point pour match perdu
- Le classement sera établi par addition des points obtenus sur le terrain.
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées en premier par le goal-average particulier et en second, par le défi technique « un contre un ».





### ❖ Pour la ½ finale :

#### Déroulement de l'épreuve de jonglage :

- 50 contacts des pieds sans surface de rattrapage, départ libre (sol ou à la main), les jongles s'effectuent en posant le pied au sol avant chaque contact.
- 20 têtes.
- Chaque joueur a droit à 2 essais.
- Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match participent à l'épreuve.
- Les groupes de joueurs se font par numéro de joueur : les n° 1 ensemble, les n° 2 ensemble... La comptabilité des jongles est faite par les joueurs de chaque équipe en présence de leur éducateur.
- Pour chaque équipe, le total des jongles des 8 meilleurs joueurs est pris en compte.

#### U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Dimanche 10h00.

#### **Forfait Journée :**

U15D3 Poule 4 : J4 US MOURS ST EUSEBE 3.

U15D5 Poule B : J4 Ent VALLEE GALAURE 2.

#### **Coupe JP QUINTIN :**

¼ FINALES le 14/04/2024 :

Match 1 : AS SUD ARDECHE 2 – FC HERMITAGE,

Match 2 : US MONTELMAR 1 – US DROME PROVENCE,

Match 3 : US VALLEE JABRON – US MONTELMAR 2,

Match 4 : FC GOUBETOIS – PS ROMANS,

½ FINALES le 19/05/2024 :

Vainqueur M2 – Vainqueur M4,

Vainqueur M1 – Vainqueur M3.

Pour les ½ finales les règles de réception s'appliquent en fonction de résultats des ¼ de finales.

#### **Coupe Gilbert PESTRE :**

¼ FINALES le 14/04/2024 :

Match 1 : Ent BASSES COLLINES – FC TRICASTIN,

Match 2 : AS SUD ARDECHE 3 – AS CORNAS,

Match 3 : ES SARRAS St VALLIER – CO CHATEAUNEUF RHONE,

Match 4 : US PONT LA ROCHE – FC BREN,

½ FINALES le 19/05/2024 :

Vainqueur M2 – Vainqueur M1,





Vainqueur M4 – Vainqueur M3.

Pour les ½ finales les règles de réception s'appliquent en fonction de résultats des ¼ de finales.

### **Programmation des rencontres de championnat en retard :**

#### **U15 D1 :**

J11 : VAL D'AY - AS CHAVANAY le 31/03/2024.

J11 : PIERRELATTE - LIVRON le 14/04/2024,

J12 : JS LIVRON 1 – Ent USVJ FCV 1 le 27/03/2024,

J12 : FC MONTELMAR – US VAL D'AY le 14/04/2024.

#### **U15 D2 :**

##### Poule A :

J12 : FC HERMITAGE – FC ANNONAY le 31/03/2024.

J12 : AS ST MARCEL VAL – ESP HOSTUN le 14/04/2024.

##### Poule B :

J12 : FC DROME PROVENCE – US MONTELMAR 2 le 31/03/2024.

J12 : Ent AS SUD ARDECHE St DIDIER 2 - FC PORTES VAL le 28/04/2024.

#### **U15 D3 :**

##### Poule A :

J2 : FC BREN – AS DOLON le 31/03/2024,

J3 : FC CHATELET - FC BREN le 28/04/2024,

J3 : CORNAS – OL SALAISE RHODIA 2 le 31/03/2024.

##### Poule B :

J2 : RHONE CRUSSOL 3 – ACE FC le 31/03/2024,

J3 : ES CHOMERAC – RHONE CRUSSOL 3 le 13/04/2024,

J3 : CO CHATEAUNEUF RHONE - FC DIOIS le 28/04/2024,

J3 : ACE FC - FC TRICASTIN le 01/05/2024,

J5 : VALLON FC – FC TRICASTIN le 27/04/2024.

#### **U15 D4 :**

##### Poule A :

J3 : Ent BASSES COLLINES – FC HAUTERIVES le 28/04/2024.

##### Poule B :

J2 : AS PIERRELATTE - US BAS VIVARAIS le 13/04/2024,

J3 : US BAS VIVARAIS – Ent USVJ FCV 2 le 30/03/2024,

J3 : US ANCONE – FC VALENCE 2 le 14/04/2024.

#### **U15 D5 :**

##### Poule A :

J3 : US PONT LA ROCHE 2 – Ent VALLEE GALAURE le 14/04/2024.

J5 : DAVEZIEUX 3 – Ent HAUTES VALLEES le 30/03/2024.

##### Poule B :

J3 : ST ALBAN D'AY – Ent VALLEE GALAURE 2 le 14/04/2024,

J3 : US VAL D'AY 2 – FC HERMITAGE 2 le 14/04/2024.





J5 : US VAL D'AY 2 – ES SARRAS 2 le 28/04/2024.

Poule C :

J2 : Ent BASSES COLLINES 2 -US MONTMEYRAN le 31/03/2024,

J3 : JS St PAUL ROMANS – Ent BASSES COLLINES 2 le 14/04/2024.

J4 : Ent BASSES COLLINES 2 – FC EYRIEUX EMBROYE le 28/04/2024.

Poule D :

J2 : ACE FC 2 – US BEAUFORT le 14/04/2024,

Poule E :

J2 : JS LIVRON 2 – US VALLE JABRON FCV 3 le 31/03/2024,

J3 : ES CHOMERAC 2 – OLYMPIQUE CENTRE ARDECHE 2 le 14/04/2024,

J3 : Ent USVJ FCV 3 – SC BOURG ST ANDEOL le 14/04/2024.

J5 : Ent MEYSSE ROCHEMAURE - ES CHOMERAC 2 le 30/03/2024,

J5 : Ent USVJ FCV 3 – FA MELAS LE TEIL le 28/04/2024.

Poule F :

J2 : OL SAINT MONTAN – ATHLETIC FOOT CEVENNES le 31/03/2024,

J2 : US St JUST St MARCEL – US PORTES HTES CEVNNES le 31/03/2024,

J2 : Suite retour Cion Règlements, FC MONTELIMAR – US VALS le 31/03/2024,

J3 : ST RESTITUT - VALS le 14/04/2024,

J3 : ATHLETIC FOOT CEVENNES – US St JUST St MARCEL le 14/04/2024,

J3 : FC MONTELIMAR 2 -OL ST MONTAN le 14/04/2024.

J3 : US BAS VIVRAIS 2 – OL RUOMS 2 le 14/04/2024.

J4 : US BAS VIVRAIS 2 – St RESTITUT FC le 30/03/2024.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U15, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

Pour la dernière journée du championnats D3 en U17, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

## U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 15h00.

### Programmation des rencontres de championnat en retard :

#### **En U17 D1 :**

FC ANNONAY 1 / US DAVEZIEUX VIDALON 2 est reportée au 30/03/24,

RHONE-CRUSSOL FOOT 07 2 / ES BOULIEU-BOURG est reportée au 27/04/24,

VALLIS AUREAU FOOT 1 / US MONTELIMAR 1 est programmé au 27/04/24,

ANNONAY FC 1 / AS SUD ARDECHE 1 est reportée au 27/04/24,

US MONTELIMAR 1 / VALLIS AUREAU FOOT 1 est programmé au 01/05/24,

ANNONAY FC 1 / BOULIEU BOURG est reportée au 01/05/24,

US MONTELIMAR 1 / RHONE-CRUSSOL FOOT 07 est programmé au 08/05/24,





### **En U17 D2 :**

#### *Poule A :*

AS CORNAS / U.S VAL D'AY est reportée au 30/03/24,  
AS CORNAS / FC MUZOLAI est reporté au 13/04/24.

#### *Poule B :*

AS ST MARCELLOISE 1 / AS SUD ARDECHE F 2 est reportée au 30/03/24,  
ES CHOMERAC / RHONE CRUSSOL 3 est reportée au 30/03/24,  
ASF PIERRELATTE / OL CENTRE ARDECHE est reportée au 30/03/24,  
OL CENTRE ARDECHE / ASF PIERRELATTE est reportée au 13/04/24,  
AS ST MARCELLOISE 1 / FC EYRIEUX EMB est reportée au 13/04/24,  
US VAL JAB -FCV 1 / AV S SUD ARDECHE FOOT 2 est reportée au 27/04/24,  
FC EYRIEUX EMBROYE / AS ST MARCELLOISE 1 est reportée au 27/04/24,  
OL CENTRE ARDECHE / RHONE CRUSSOL FOOT 07 3 est reportée au 27/04/24.

### **En U17 D3 :**

#### *Poule A :*

ENT HAUTES VALLEES / AS CHAVANAY 2 est reportée au 30/03/24,

#### *Poule B :*

CHATUZANGE LE GOUBET / US PORTES HTES CEVENNES est reportée au 30/03/24,  
CHATEAUNEUF DU RHONE / ENT BERG HELVIE RUOMS est reportée au 30/03/24,  
ROMANS PS / FC BOURG LES VALENCE 1 est reportée au 13/04/24,  
US DROME PROVENCE / E.S. BEAUMONTELEGER est reportée au 13/04/24,  
US PORTES HTES CEVEN / CO CHATEAUNEUF DU RHONE est reportée au 13/04/24.

### **En U17 D4 :**

#### *Poule A :*

AS CANCOISE VILLEVOCANCE 1 / FC DU CHATELET est reportée au 30/03/24,  
US CHANAS SERRIERES / ST CYR FCV est reportée au 30/03/24.

#### *Poule D :*

FC DIOIS 2 / ASF PIERRELATTE 2 se jouera le 30/03/24,  
JS LIVRON 2 / USVJ-FCV 2 est reportée au 30/03/24,  
FC SAUZET 1 / ANCONNE US 1 est reportée au 30/03/24,  
US BAS VIVARAIS / ASF PIERRELATTE 2 est reportée au 27/04/24,  
USVJ- FCV 3 / FC VALLON PONT D'ARC est reportée au 25/05/24.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U17, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

Pour la dernière journée du championnats D3 en U17, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

## U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.





**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 15h00.

En U20 D1 :

ENT VAL JABRON – FCV / US MONTELIMAR est reportée au 30/03/24,  
FC RHONE CRUSSOL 07 / ES BOULIEU LES ANNONAY est reportée au 27/04/24,  
FC RHONE CRUSSOL 07 / US MONTELIMAR est reportée au 20/04/24,  
US MONTELIMAR / ASF PIERRELATTE 1 est reportée au 27/04/24,  
FC ANNONAY / US MONTELIMAR est reportée au 01/05/24,  
US VALLEE DU JABRON -FCV / ASF PIERRELATTE est reportée au 01/05/24,  
US MONTELIMAR / CHAVANAY est reportée au 18/05/24.

En U20 D2 :

US PORTES HAUTES CEVENNES / ES CHOMERAC est reportée au 30/03/24,  
OL RUOMS / ES BEAUMONTELEGER suite décision commission des règlements est reportée au 30/03/24,  
ES CHOMERAC / AS ST MARCELLOISE est reportée au 27/04/24,  
US PORTES HTES CEVENNES / BOURG ST ANDEOL SC est reportée au 27/04/24.

Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U20, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.





# COMMISSION DES ARBITRES

## PROCÈS-VERBAL N° 31

### PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 30 & 31/03/2024

• **MARLHIN Alexandre (06.19.30.88.17)**. Merci de contacter la personne de permanence à partir du samedi matin uniquement.

### LOI 4 : EQUIPEMENT DES JOUEURS ET/OU JOUEUSES

Lors d'une rencontre de football, la principale mission de l'arbitre reste la protection des joueurs et des joueuses.

De ce fait, un joueur ou une joueuse ne doit pas utiliser d'équipement ou porter quoi que ce soit de dangereux. Tout type de bijou (colliers, bagues, bracelets, boucles d'oreille, rubans de cuir ou de caoutchouc, etc...) sont interdits et doivent être retirés (*recouvrir les bijoux de ruban adhésif n'est pas autorisé*).

Dans les compétitions de Ligue et de District, seul le port de l'alliance est toléré à condition qu'elle soit protégée.

Les joueurs ou joueuses doivent être inspecté(e)s avant le début du match, et les remplaçant(e)s avant d'entrer en jeu.

Si un joueur ou une joueuse porte ou utilise un objet ou un bijou non autorisé ou dangereux, l'arbitre doit ordonner au joueur ou à la joueuse de retirer ce bijou et de quitter le terrain au prochain arrêt de jeu s'il ou elle ne peut pas ou ne veut pas s'exécuter.

Un joueur ou une joueuse refusant d'obtempérer ou remettant le bijou doit être averti.

Face à ces situations factuelles qui ont été constatées depuis le début de la saison sportive 2023/2024, la Commission Départementale de l'Arbitrage compte sur la vigilance de l'ensemble des acteurs et actrices (arbitres, joueurs, joueuses, éducateurs, éducatrices) pour les rencontres à venir.

Bien entendu, l'arbitre s'interdira lui-même le port de bijou, cache-cou, collants... ou autres équipements non autorisés.

### ENCADREMENT TECHNIQUE DES EQUIPES SENIORS ET JEUNES

**Depuis le début de la saison, il a été constaté à plusieurs reprises que certains arbitres adultes et/ou jeunes n'appliquaient pas les directives relatives à l'encadrement des équipes par les éducateurs diplômés.**

**La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que cette réglementation est toujours en vigueur pour la saison sportive 2023/2024.**

Les équipes concernées sont :

Seniors D1 et D2

U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »





De ce fait, nous demandons à tous les arbitres adultes et jeunes qui officient dans ces catégories, de veiller **au pointage des éducateurs diplômés ou non** en respectant scrupuleusement les 2 points indiqués ci-dessous :

**Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.**

**Après vérification, inscrire sur la FMI dans la rubrique « règlements locaux » :**

**« vérification effectuée et présence des éducateurs ».**

**l'éducateur mentionné sur la FMI doit être présent :**

- Lors de la réunion d'avant match
- Lors de la rencontre sur le banc de touche
- Lors de la signature de la feuille de match

#### FORMATION CONTINUE DES JEUNES ARBITRES (2ème et dernier RAPPEL)

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que la dernière matinée de formation en direction des jeunes arbitres qui officient dans les catégories U15, U17 et/ou U20 aura lieu le :

**Samedi 30 mars 2024, de 8h30 à 13h00 au stade de PIERRELATTE**

**Les jeunes arbitres concernés (voir tableau ci-dessous) doivent prendre toutes leurs dispositions pour assister à l'intégralité de cette matinée de formation.**

**A défaut, il serait fait une application stricte du règlement intérieur.**

Ordre du jour de la matinée de formation :

- Atelier physique
- Point technique et administratif
- QCM sur les lois du jeu
- Clôture de la matinée de formation

**Pour information, les jeunes arbitres formés au cours de cette saison sportive 2023/2024 ne sont pas concernés.**

Prévoir le matériel prise de note, son sac d'arbitrage avec une tenue sportive (sifflet, short, chaussettes, maillot, chaussures de Football à crampons) ainsi que le nécessaire de toilette.

**Cet avis tient lieu de convocation.**

NOM	PRENOM	Catégorie arbitre
AGOSTINO	ANGELO	District JAD
AJJANI	ACHRAF	District JAD
AROUÏ	ILIES	District JAD
AZIAGNON	MARC ELIE	District JAD
BILLON	JULES	District JAD



BOUKHARI	BILAL	District JAD
BOUSHABA	AMIR	District JAD
BOUSHABA	JASMINE	District JAD
CAUL	NATHAN	District JAD
CELLIER	TAO	District JAD
CHABERT	MATHEO	District JAD
DEHBOUH	NAIM	District JAD
DUCOL	CLEMENT	District JAD
EYRAUT	RAPHAEL	District JAD
FARDADIS	NAWFAL	District JAD
FRAISSE	SACHA	District JAD
FREYDIER	LOAN	District JAD
GRADEK	NOAH	District JAD
HAFSOUNI	NESSIM	District JAD
HERMANTIER	MAXENCE	District JAD
LEPERT	XAVIER	District JAD
MAILLARD	NICOLAS	District JAD
MARESTIN	PIERRE	District JAD
MZOUGH	MOHAMED	District JAD
NAJIM	YOUNESS	District JAD
QUINQUETON	THEO	District JAD
ROSIENSKI	EVANN	District JAD
SAGE	ARTHUR	District JAD



## AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

### MARS 2024

- Samedi 30 mars : Dernière Formation continue des jeunes arbitres U15/U17 et U20 (matinée)

### AVRIL 2024

- Samedi 13 avril : Formation spécifique arbitrage Beach Soccer (journée)

- Samedi 27 avril : Formation continue des arbitres adultes et jeunes toutes catégories (matinée)

### JUIN 2024

- Vendredi 07 juin : Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

## COURRIERS DES ARBITRES

- **FELIX Tom** : Courriel nous informant de son indisponibilité du 23/03/2024 pour raison médicale. Lu et noté dans l'attente d'un certificat médical.
- **GIRY Maely** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 20/04/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.

## COURRIERS DES CLUBS

- **FC MONTELIMAR** : Courriel nous informant du changement de lieu pour sa rencontre seniors D 1 du 24/03/2024. Lu et noté.
- **US DAVEZIEUX VIDALON** : Courriel nous informant de l'absence non excusée de l'arbitre de la rencontre U 17 D 4 du 16/03/2024. lu et noté.

Président  
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire  
Jean-Baptiste RIPERT





## COMITÉ DE DIRECTION

Procès-verbal N°06

Réunion du 26 février 2024

### COMITE DE DIRECTION :

NOM - Prénom	Présents	Excusés	Absents
VALLET Jean-François	X		
ARNAUD Roland	X		
AUBERT Philippe	X		
BETTON Bernard	X		
BRESSON Claude	X		
BRET Vincent	X		
BRUNEL Nicolas	X		
BRUYAT Pascal	X		
D'AGOSTINO Dominique	X		
DELORME Bernard	X		
DJEDOU Djamel	X		
FAURIE Pierre	X		
GALES Gérald	X		
GIRON Patrick	X		
JULIEN Laurent	X		
MARLHIN Alexandre	X		
MOMBARD Martine		X	
MONTALBANO Stéphan	X		
PEALAT Philippe	X		
PELIN Nathalie		X	
PION Jean Marie	X		
PROTOY Baptiste	X		
REBOULLET Mathilde	X		
VILLAND Jean-François	X		
ZAVADA Richard	X		

### SALARIES :

NOM - Prénom	Présents	Excusés	Absents
FOURNEL Thibault	X		
VALLET Yohann		X	



## I. INFORMATIONS DU PRESIDENT

Pour débiter ce Comité de Direction, le Président informe les membres du chiffre historique de licencié qui s'élève à 30 600. Ce chiffre ne représente pas un objectif mais une satisfaction.

Le Président revient sur les différents événements du District qui se sont déroulés au mois de janvier et février 2024.

Le Président évoque également le dossier en cours avec la Société Bonne Impression.

## II. ADMINISTRATIF

### 1. Réunions de secteur 2024

Un point est effectué à l'issue des premières réunions de secteur. Le taux de participation est de 90% et les retours des clubs sont positifs.

### 2. Centenaire du District

Une présentation des premiers travaux relatifs au centenaire du District est effectuée aux membres du Comité de Direction. Ceux-ci approuvent le projet de constitution d'un livre pour cet événement.

### 3. Programme RSO FFF

Le Président présente le programme RSO mis en place par la FFF et évoque un projet de collaboration avec l'établissement Français du Sang Drôme-Ardèche. Un rendez-vous est positionné le lundi 18/03 au District.

### 4. AG Elective du 13 juin 2024

Le Comité de Direction valide la constitution de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales. Celle-ci sera composée de Mme Viviane LIOZON, M. Jimmy RICHARD, M. Michel LEYNIER, M. René ARTES, M. JP BROSETTE.

### 5. Caisse de Solidarité

Le Président informe que P. GIRON est l'interlocuteur du District dans le cadre du dossier déposé par le FC Valence auprès de la caisse de solidarité de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football à la suite de la grave blessure de l'un de ces joueurs lors de la rencontre de son équipe première.

## II. JURIDIQUE

### 1. Période d'instabilité sur les terrains en Drôme-Ardèche

Le Président informe que les deux arbitres agressés ont été reçu au District en compagnie de François BOUDIKIAN (Président de l'UNAF).

Les différents dossiers juridiques en cours sont portés à la connaissance du Comité de Direction.

### 2. Article 226 des règlements Généraux

L. JULIEN évoque un vide au sein de l'Article 226 des règlements généraux au sujet des joueurs suspendus et qui occupe également la fonction d'arbitre officiel. Il est décidé de présenter un vœu d'aménagement à la FFF de l'article 226 des règlements généraux.





### 3. Formation club aux règlements

L. JULIEN fait l'état de diverses demandes de club au sujet des règlements sportifs. Il propose de mettre en place une formation aux règlements à destination des clubs. La thématique sera abordée lors des prochaines réunions de secteur

## III. SPORTIF

### 1. Calendrier des événements sportifs

Il est rappelé le calendrier des prochains événements sportifs. Un point d'étape est effectué sur l'organisation de l'ensemble de ces événements.

### 2. Finales Jeunes

C. BRESSON revient sur les finales Futsal Drôme-Ardèche qui se sont déroulées à Bourg de Péage le 24 mars. Un échange est effectué sur le format de la compétition et les perspectives d'évolutions de celle-ci.

### 3. Football en Milieu Scolaire

Le Président informe le Comité de Direction de l'avancement des dossiers relatifs à la création d'un Sport Etude à Vals les Bains et à Le Grand Serre.

### 4. Labels Jeunes FFF

R. ARNAUD revient sur les 7 remises de Labels qui ont été effectuées depuis décembre 2023. L'ensemble des remises se sont déroulés convenablement et avait bien été préparées par l'ETD et les clubs.

### 5. JOP 2024

Dans le cadre des Jeux Olympique de Paris 2024, le District participera à :

- La Journée Olympique organisée par le CDOS 07 le 23 juin prochain.
- L'animation de la Fan Zone mise en place par le Département de la Drôme le 6 août prochain.

## IV. ARBITRAGE

### 1. Informations Arbitrage

N. BRUNEL informe de la nomination de 3 nouveaux arbitres de ligue. De plus, le nombre d'arbitre s'élève désormais à 303 dont 25 arbitres féminins.

Cependant, le nombre d'échec lors des formations pour les candidats arbitres est important. Il est rappelé aux clubs lors des réunions de secteur l'utilité de vérifier les capacités et la motivation de leurs candidats.

## V. DIVERS

### 1. Beach Soccer

C. BRESSON informe que le Beach Team Cévennes a été convié par la FFF pour l'Euro Winners Cup 2024 qui se déroulera du 7 au 16 juin à NAZARE au Portugal. De ce fait, l'équipe 1 du club ne pourra





pas participer à la phase départementale organisé par le District à la même période. Par conséquent, il est décidé que le club participera tout de même à la finale régionale de cette compétition.

Le Président,

**JF. VALLET**

Le Secrétaire Général,

**R. ARNAUD**